

L'an deux mil dix-huit, le 30 août à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Hülya KAPTAN pouvoir à Laurence MAS
..... Jean-Pierre LANÇON pouvoir à Didier BERREZ
..... Magali PEUGET

Membres absents : Grégoire LONG
..... Patrice MOREL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Madame Rachel BOURGEOIS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 5 juillet 2018.

Eddy LUSSIANA demande l'autorisation à M. le Maire de faire lecture aux membres du Conseil d'un document rédigé par l'opposition (Rachel Bourgeois, Grégoire Long et Eddy Lussiana), suite au Conseil municipal précédent et à l'intervention de Grégoire Long. M. le Maire autorise la lecture du texte suivant :

« Suite aux demandes successives de Monsieur le Maire de transmettre la rédaction écrite de leurs remarques sur les comptes rendus, les membres de la liste Horizon 2020, élus au Conseil Municipal, font la lecture suivante : Rachel Bourgeois, Grégoire Long, et Eddy Lussiana font part des observations suivantes concernant les rédactions des comptes rendus du Conseil Municipal. Alors que ceux-ci sont censés relater les points échangés et de la plus juste manière, ils ne cessent de devoir émettre des remarques ne correspondant pas à la réalité des faits et des dires. Si Monsieur le Maire justifie ces manquements en expliquant que les « comptes rendus ne sont pas détaillés et qu'il n'y est plus consigné les conversations, échanges et dialogues qui animent les réunions... » (compte rendu du 5 juillet 2018), les membres de l'opposition ne peuvent admettre que des points tels que le changement de circulation, le déplacement du marché à la Grenette et les échanges concernant les propos dévalorisant des acteurs de la commune (discours publique du 8 mai 2018) ne soient « des détails ». Aussi, les élus de l'opposition, réitèrent avec insistance leur demande d'inscrire leurs observations concernant ces sujets et ceci sans déformation. Ils rappellent que le procès-verbal de séance a pour objet d'établir et de conserver les faits et décisions et doit comporter l'essentiel des opinions exprimées – notamment par l'opposition. »

Monsieur le Maire poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 5 juillet 2018, à savoir :

- ✓ Commission d'Appel d'Offres : mercredi 11 juillet 2018
- ✓ Réunion Exécutif : jeudi 12 juillet 2018
- ✓ Comité de Pilotage Projet de revitalisation : mardi 17 juillet 2018
- ✓ 2° et 3° commission : mercredi 18 juillet 2018
- ✓ Réunion Exécutif : mardi 21 août 2018
- ✓ Commission d'appel d'offres : mercredi 22 août 2018
- ✓ Commission Education / Culture / Communication : mercredi 29 août 2018

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Consultation marchés publics : présentation des résultats
- ✓ Rapport de délégation Dalkia / Analyse par INDDIGO : synthèse
- ✓ Décision modificative - Budget général

Ensuite, M. le Maire présente Gilles BEHAGUE, successeur de Maryline MARILLIER bientôt à la retraite, et lui souhaite la bienvenue. Gilles BEHAGUE réside à Moirans-en-Montagne et travaillait auparavant à la mairie de Clairvaux-les-lacs. Son épouse travaille à la résidence du Moulin. Pour compléter l'information, M. BEHAGUE retrace brièvement son parcours professionnel.

M. le Maire fait part de la démission d'Estelle BERREZ de son poste de conseillère municipale et donne lecture de son courrier de démission, précisant que ses attentes ne correspondent plus à celles du Conseil Municipal. Cette démission entraîne de suite l'élection de M. Robert JEUNET, suivant de liste de la liste « Moirans Autrement ». M. JEUNET n'ayant pas renoncé à son mandat, son élection est proclamée et il est procédé à son installation en tant que conseiller municipal.

M. le Maire rappelle qu'Estelle BERREZ avait été élue en 2014 sur la liste « Moirans Autrement ». En avril 2016, elle avait présenté sa démission de son mandat d'adjointe au maire et de conseillère communautaire pour raisons professionnelles (reprise du bar « Chez Fred »).

M. le Maire souhaite la bienvenue à Robert JEUNET et rappelle qu'il dispose de bonnes connaissances en matière de travaux, et qu'il a déjà été élu au Conseil Municipal.

Robert JEUNET remercie l'assemblée et confirme qu'il est très content de revenir au Conseil Municipal.

1. Projet de revitalisation du centre-bourg

➤ Programmation des actions : priorisation des projets

Suite au Comité de pilotage du 17 juillet, un compte-rendu a été diffusé à chaque conseiller municipal le 20 juillet 2018. M. le Maire commente le tableau récapitulatif des 8 fiches-actions ainsi que la priorisation des projets. Ce tableau a été diffusé avec la convocation du Conseil municipal.

M. le Maire rappelle que la revitalisation du bourg-centre est le projet structurant prioritaire pour Moirans-en-Montagne et le territoire de Jura Sud. Il rappelle également l'appui des partenaires techniques et financiers confirmé lors du comité de pilotage du 17 juillet 2018 pour mener à bien ce projet. Il propose d'approuver ce programme pluriannuel d'actions, ainsi que la priorisation de ces actions à moyen terme (3 à 4 ans). Il précise également que la mise en œuvre de ce programme sera conditionnée par les plans de financements qui pourront être établis avec les partenaires financiers, ainsi que par la capacité financière de la collectivité à long terme.

Les prochaines étapes de ce dossier consisteront en la rédaction de la convention avec les services de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Eddy Lussiana et Rachel Bourgeois reviennent sur le plan de circulation, Rachel Bourgeois fait remarquer qu'il était question d'un test mais qu'il semblerait que ce plan soit désormais arrêté. M. le Maire confirme que le plan de circulation est arrêté sans délibération du Conseil Municipal. Il précise que le plan de circulation a fait l'objet d'une réunion de travail spécifique le 9 janvier 2018, avec les membres du Conseil Municipal, au cours de laquelle les élus présents se sont prononcés favorablement. S'agissant des pouvoirs de police du Maire, un arrêté municipal a été pris, fixant les dispositions de ce nouveau plan de circulation. Des changements seront possibles à la marge de quelques panneaux, prenant en compte les remarques relevées. Ces remarques seront examinées lors des études de mise en œuvre à venir. M. le Maire ne souhaite plus s'étendre sur ce sujet déjà largement abordé lors de précédentes réunions. Constatant que Rachel Bourgeois est en train d'enregistrer la séance à son insu, il lui demande de bien vouloir cesser immédiatement l'enregistrement. Après plusieurs refus, celle-ci obtempère, en précisant que les élus bénéficient du droit d'enregistrement sans même demander d'autorisation au préalable, et arrête ponctuellement son appareil mobile. M. le Maire déclare le débat sur le plan de circulation clos.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 14
- Contre : 1
- Abstention : 1

➤ **Communauté de Communes Jura Sud – Implication dans le projet**

La Communauté de Communes Jura Sud a précisé les termes de son engagement dans le projet de revitalisation du bourg-centre dans son courrier du 26 juillet 2018. L'EPCI s'engage au niveau de ses compétences à savoir :

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
- La rénovation de l'hébergement du musée du jouet
- Le développement des voies douces
- Le lancement d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- L'examen d'une nouvelle opération FISAC

Par ailleurs, la Communauté de Communes Jura Sud, compétente en matière de collecte des ordures ménagères, confirme que la commune de Moirans-en-Montagne peut se rapprocher des services du SICTOM, pour étudier le déploiement des containers semi-enterrés. Une réunion des maires de Jura Sud sera organisée pour identifier les communes éventuellement intéressées.

➤ **Projet Urbain et Paysager – Mission de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire rappelle que l'objectif est de recruter une équipe architecte-paysagiste-urbaniste pour la requalification des espaces urbains. Ce projet fait partie des actions identifiées dans le programme de revitalisation. La consultation a été ouverte le 19 juin 2018 (annonce sur le Bulletin Officiel des Annonces - BOAMP et mise en ligne du dossier sur le profil acheteur Klekoon). La date limite de remise des offres a été fixée au 6 juillet 2018. L'audition des candidats a eu lieu le 18 juillet 2018, et la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 août 2018. Les résultats de la consultation sont consignés dans le document remis sur table aux conseillers.

Après lecture du résultat de la consultation, M. le Maire propose au Conseil de retenir la proposition du Groupement Atelier Chardon Paysage :

- ✓ Atelier Chardon Paysages – 14, rue Eugène Dubois – 01000 Bourg-en-Bresse (mandataire)
- ✓ Archigraph SAS – 403 rue des Rives de l'Ain – 01160 Varambon
- ✓ Atelier WOW – 36, rue Gambetta – 71000 Mâcon
- ✓ Onnix – 559 Chemin du Bois du Four – 69380 Chatillon

pour un montant total d'honoraires de 127 500 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 1

➤ **Mise aux normes Hôtel de ville et grenette : mission de maîtrise d'œuvre**

M. le Maire rappelle que l'objectif est de recruter une équipe composée d'un architecte, d'un économiste de la construction, d'un bureau d'étude structure et d'un bureau d'étude fluides pour la mise aux normes sécurité incendie de l'hôtel de ville et de la grenette et pour la requalification de l'édifice. La consultation a été ouverte le 12 juillet 2018 (mise en ligne du dossier sur le profil acheteur Klekoon) pour une date limite de remise des offres au 17 août 2018. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 août 2018 (les résultats de la consultation sont consignés dans le document remis sur table aux conseillers).

Après lecture du résultat, M. le Maire propose au Conseil de retenir la proposition de mission de maîtrise d'œuvre (architecture, économie de la construction, étude structure et étude fluides) au groupement conjoint suivant :

- ✓ Atelier des Montaines – 31 rue des Montaines – 39360 Rogna (mandataire)
- ✓ Alain Waille – 38T Grande Rue – 39170 Côteaux-du-Lizon
- ✓ Calcul Structure Bâtiment – 2 Chemin des Maisonnets – 39150 Saint-Laurent-en-Grandvaux
- ✓ Alain Lazzarotto – 9 Montée Saint-Romain – 39200 Saint-Claude

pour un montant total des honoraires de 34 050 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0

- Abstention : 0

➤ **Travaux de démolition – Marché de travaux**

M. le Maire rappelle que l'objectif est de confier les travaux de démolition des bâtiments suivants :

- ✓ Ancienne usine Manucomté – Rue Roussin (automne 2018)
- ✓ 4 immeubles – Côte du Four (1^{er} trimestre 2019)

La consultation a été ouverte le 20 juin 2018 (mise en ligne du dossier sur le BOAMP et le profil acheteur Klekoon) pour une date limite de remise des offres au 13 juillet 2018. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 août 2018 (les résultats de la consultation sont consignés dans le document remis sur table aux conseillers).

Après lecture du résultat, M. le Maire propose au Conseil d'attribuer le marché de travaux de démolition à l'entreprise GAIAL 18b rue Gay Lussac 68000 Colmar pour un montant de 104 923,00 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Avancement des travaux des commissions communales

➤ **Commission Affaires Sociales – Logement (Jean-Pierre Brocard)**

Chats errants : convention avec un vétérinaire

Jean-Pierre Brocard explique que, pour des raisons sanitaires, il convient de stériliser les chats errants présents sur la commune car ils sont source de désagréments pour les moirantins. Afin de ne pas perdre les bienfaits constatés, il conviendra de poursuivre la campagne de stérilisation de la population féline sur plusieurs années.

Il demande au conseil de se prononcer sur le projet de convention relative à la stérilisation des chats errants avec Madame REMY, vétérinaire à Lavans-lès-Saint-Claude.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 1

Repas des anciens

Jean-Pierre BROCARD lance un appel pour la décoration de la salle. Le thème retenu est le cirque.

➤ **Commission Education – Culture – Commerce et Communication (Laurence Mas)**

Rentrée scolaire 2018-2019

Laurence Mas rappelle que la rentrée scolaire aura lieu le lundi 3 septembre 2018. M. le Préfet du Jura devait visiter l'école primaire ce jour-là mais a finalement annulé sa visite.

Laurence Mas présente les effectifs prévisionnels (conseils de classe de fin d'année) :

- ✓ Ecole primaire Roger Millet :92 élèves sur 5 classes dont 1 ULIS
- ✓ Ecole maternelle LiloLudy :66 élèves
- ✓ Ecole privée Saint-Joseph :111 élèves

Il est rappelé qu'une nouvelle répartition des locaux a été mise en place pendant les vacances scolaires. Cette nouvelle répartition est la suivante :

- ✓ Bâtiment I : 4 classes + bureau du directeur (le studio du 3^{ème} étage a été remis en location)
- ✓ Bâtiment II : 1 classe + la bibliothèque mutualisée avec l'accueil de loisirs

Laurence Mas présente les travaux réalisés :

- ✓ Accessibilité : travaux suivis par l'architecte Sandrine Cartallier dans les deux écoles

- ✓ Sécurité incendie – Alarme dans le bâtiment II de l'école primaire
- ✓ Déplacement d'une cloison pour la salle de classe du bâtiment I – Ecole primaire
- ✓ Contrôle d'accès du portail d'entrée – Ecole primaire

Les déménagements et emménagements des salles de classe ont été réalisés par les services techniques.

Le traditionnel tour des écoles aura lieu le lundi 10 septembre à partir de 9h00. Laurence Mas rappelle que les rythmes scolaires sont de nouveau organisés sur 4 jours à compter de cette rentrée.

Accueil de loisirs Tom Pouce

Plan mercredi

Laurence Mas informe le Conseil que le gouvernement a instauré le « plan mercredi » pour aider les collectivités à mettre en place des activités culturelles et sportives de qualité durant le temps périscolaire du mercredi. Ainsi, l'État accompagne les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour l'enfant en cohérence avec les enseignements scolaires. La commune de Moirans-en-Montagne a déposé son dossier le 20 juillet.

Nouveaux locaux – Accueil des plus de 6 ans

Les travaux ont été réalisés en interne par les Services Techniques municipaux : déplacement du mobilier, installation de Tom Pouce, aménagement du coin cuisine, déménagement des anciens vers les nouveaux locaux (avec l'équipe d'animation).

Les travaux restant à réaliser sont la pose de la cloison pour le bureau de la Directrice du Centre (entreprise Capelli ou Malenfer : en cours de négociation).

L'équipe d'animation est très satisfaite de ses nouveaux locaux. Les enfants, ainsi que leurs parents, apprécient également beaucoup le nouvel environnement.

Projet de cantine dans l'ancienne école de filles

L'avant-projet est en cours de réalisation par Alain Waille (économiste) et Benoit Lizée (architecte). Le dossier de demande de financement doit être déposé avant fin 2018 auprès de la Communauté de Communes Jura Sud et de l'Etat (projet pressenti pour la rentrée 2019).

Laurence Mas remercie les membres de sa commission, les services techniques et administratifs pour le travail mené sur la réaffectation de ces locaux.

M. le Maire remercie également toutes les personnes qui ont contribué à cette réaffectation des locaux. Il rappelle qu'elle avait été demandée en début de mandat. La commune payait des frais de fonctionnement dans un bâtiment intercommunal. Cette réaffectation permet d'optimiser l'usage des locaux communaux et les conditions d'accueil des enfants sont nettement améliorées. L'équipe des Services Techniques, qui a été réorganisée, est aujourd'hui très performante, ce qui permet de travailler davantage en régie.

Bilan des manifestations estivales

Laurence Mas présente un premier bilan des manifestations estivales. Elle donne lecture du courrier de remerciement adressé par Dominique Lacroix, Présidente d'Idéklic. Il est rappelé que le feu d'artifice a été financé par le Comité Culturel d'Animations à hauteur de 4 000 €, sur un budget total de l'association de 10 000 €.

Les autres manifestations se sont très bien déroulées : enduro des Lacs, trail Volodalen, marchés nocturnes, fête patronale et vide grenier, 50 ans du barrage de Vouglans. Pour cette dernière manifestation, la Communauté de Communes Jura Sud et la commune étaient partie prenante. Le spectacle sera peut-être de nouveau présenté à Moirans-en-Montagne.

Laurence Mas est très satisfaite des animations organisées globalement. L'union commerciale se lance de son côté dans de nouvelles animations. Il est rappelé que le Comité Culturel d'Animations venait en appui de l'UCAJ pour accompagner certains événements.

Les manifestations à venir sont le forum des associations le samedi 8 septembre, le lancement des illuminations de Noël le samedi 1^{er} décembre etc.

Nicolas Bœuf complète en annonçant les dates des prochaines Journées Européennes des Métiers d'Art, soit les 5, 6 et 7 avril 2019 à Moirans-en-Montagne.

➤ Commission Travaux & Environnement (Didier Berrez)

Point sur les travaux

Didier Berrez présente l'avancement des travaux :

- ✓ Voirie (reprise d'enrobé et ralentisseur) : prévu en septembre 2018
- ✓ Eclairage public (lanternes du centre-ville) par la SCEB : entre le 3 et le 14 septembre 2018

Projet de chaufferie 100 % bois – Avant-projet sommaire

Didier Berrez rappelle que la solution retenue sera deux chaufferies biomasse au lieu d'une chaufferie biomasse et une chaudière fuel d'appoint. La solution 100% bois est mieux financée. Les dépenses prévisionnelles s'élèveront à 549 400 € HT contre 473 600 € HT pour la solution à deux chaufferies. Le reste à charge pour la collectivité s'élèverait à 228 484 €, soit 60 % de financement. Ce plan de financement est cependant à confirmer suite au rapport de l'étude géotechnique préconisant une construction sur pieux.

Réhabilitation des espaces pastoraux : marché de travaux

Didier Berrez rappelle que l'objectif est de confier les travaux de réhabilitation des espaces pastoraux suivants (lot 1 : clôtures / lot 2 : débroussaillage, nettoyage des parcelles) :

- ✓ Devant Tongea : parcelle située en contrebas de la route forestière menant chez M. Bettembost
- ✓ Corne aux Bœufs : parcelles situées à la sortie de Moirans après le mur d'escalade
- ✓ Grange du Bois : parcelles situées vers l'ancien four Péchoux
- ✓ Mont Robert : parcelle située à côté de la ferme du Mont Robert

La consultation a été ouverte le 23 mai 2018 (mise en ligne du dossier sur le profil acheteur Klekoon), pour une date limite de remise des offres au 15 juin 2018. La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 22 août 2018 (les résultats de la consultation sont consignés dans le document remis sur table aux conseillers).

Après lecture du résultat, M. le Maire propose au Conseil d'attribuer le marché comme suit :

- ✓ Lot 1 : ADAPEMONT 4 rue de l'Eglise 39270 Orgelet pour un montant de 17 005,17 € HT.
- ✓ Lot 2 : JTA Chez Valentin 12 Vers les Chalets 39460 Foncine le Haut pour un montant de 9 924,55 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 16
- Contre : 0
- Abstention : 0

Rapport Dalkia 2017 : analyse par INDDIGO

Didier Berrez donne lecture au conseil des conclusions du rapport Dalkia par le cabinet INDDIGO :

- ✓ Résultat financier positif de 2,5 K€ en 2017, en baisse par rapport aux trois exercices précédents.
- ✓ Installations en bon état et bien entretenues
- ✓ Aucun incident technique majeur en 2017
- ✓ Combustible bois de bonne qualité
- ✓ Conformité réglementaire des émissions
- ✓ Performances techniques non conformes au contrat : taux de couverture bois de 72% contre 80% contractuellement

Le rapport complet est consultable au secrétariat.

20h10 : départ d'Alain-Stéphane OBERSON

Forêt communale / Desserte Roche Rive : marché de travaux

Didier Berrez rappelle que le contrat d'approvisionnement 2018 signé avec les Ets Monnet-Sève prévoit l'exploitation des parcelles forestières n°87, 88 et 89 (Roche Rive) soit un volume de 916 m³ et une recette prévisionnelle de 47 000 €. Cependant, l'exploitation de ces parcelles est conditionnée par la création d'une desserte. La consultation des entreprises a été engagée directement par l'ONF (consultation auprès de 3 entreprises).

M. le Maire soumet au vote du Conseil l'offre de SASU Martin Pierre-Etienne TP de Gigny sur Suran pour un montant de 7 245,90 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ Commission des Finances (Jacques Bauduret)

Décision modificative n° 1

Jacques BAUDURET propose de procéder au remboursement des cautions de loyers et de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

- D-165 : dépôt et cautionnements reçus : + 300 €
- R-165 : dépôt et cautionnements reçus : + 300 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Questions diverses et communications

- ✓ Eddy Lussiana interroge Serge Lacroix sur l'avancement du projet de rapprochement des communautés de communes, en particulier avec la région de la Petite Montagne.
Serge Lacroix répond qu'une réunion des cinq exécutifs des Communautés de Communes du Haut Jura est organisée le 31 août 2018 en sous-préfecture. Lors de la dernière réunion des maires de Jura Sud, la volonté de se rapprocher des intercommunalités situées autour du Lac de Vouglans a été confirmée : Orgelet, Arinthod, Clairvaux-les-lacs. Ce rapprochement n'interviendrait cependant pas avant 2020. Seules les communes de Lavancia et Vaux-les-Saint-Claude ont donné leur préférence pour un rapprochement avec le Haut Jura.
Une nouvelle réunion est prévue le 7 septembre 2018 avec les maires des bourgs centres.
- ✓ M. le Maire fait lecture d'un courrier de remerciement de la part de Jean-Jacques et Marie-Léonor Combaut (Grand Châtel) pour le feu d'artifice du 13 juillet ;
- ✓ L'association VOLODALEN remercie la commune pour l'aide logistique fournie ;
- ✓ Madame Claire Caron remercie M. le Maire pour sa présence aux obsèques de son époux ;
- ✓ Madame Geneviève Valdenaire félicite la municipalité pour les nombreuses animations organisées cet été sur la commune.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.

La secrétaire de séance,
Rachel BOURGEOIS

Le Maire,
Serge LACROIX



Ville de Moirans-en-Montagne
Compte-rendu du Conseil Municipal du 30 août 2018

Les Conseillers Municipaux

<p>Laurence MAS</p> 	<p>Didier BERREZ</p> 	<p>Jacques BAUDURET</p> 	<p>Jean-Pierre BROCARD</p> 	<p>Catherine DURY</p> 
<p>Annabelle BOUVARD</p> 	<p>Nicolas BŒUF</p> 	<p>Mekia ED-DHIMENE</p> 	<p>Alain-Stéphane OBERSON</p>	<p>Eddy LUSSIANA</p>
<p>Rachel BOURGEOIS</p> 	<p>Sandrine PRUDENT</p> 	<p>Robert JEUNET</p> 		